

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 3 juillet 2018 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège	#1	-	Pierre	Harton
Siège	#2	-	Donald	Toussaint
Siège	#3	-	Gérald	Melanson
Siège	#4	-	Stéphanie	Lizotte
Siège	#5	-	Denis-Paul	Ouellet
Siège #6 - Guy Joncas				

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Céline Avoine. Madame Marie-Claude Chouinard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

190-07
2018

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - État des revenus et dépenses au 30 juin 2018

4.2 - Pro-maire pour juillet, août, septembre, octobre 2018

4.3 - Autorisation signatures des chèques

4.4 - Regroupement des offices municipaux

4.5 - Fauchage des rues et rangs

4.6 - Résultat des soumissions pour travaux Avenue de l'Aqueduc de la rue de l'Anse à la route 204

4.7 - Adoption du règlement d'emprunt Avenue de l'Aqueduc de la Rue de l'Anse à la Route 204

4.8 - Autorisation signatures emprunt temporaire pour la Rue Morneau

4.9 - Autorisation signatures pour la cession de l'immeuble de l'OTJ

4.10 - Demande de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay

4.11 - Engagement de Laro Groupe Conseil

4.12 - Premier décompte travaux sur la Rue Morneau

4.13 - Engagement forfaitaire de Jacinthe Pelletier pour l'OTJ cet été

4.14 - Maison de la Famille pour activités loisirs de l'automne 2018

4.15 - Demande du Club Lions pour local

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

7.1 - Demande au MTQ pour enseignes numérique limite de vitesse

7.2 - Subvention taxes d'accise modification de la programmation

7.3 - Soumission gravière

7.4 - Stop Rue Vieux Pont

7.5 - Indication borne du Rang Saint-Jean

7.6 - CISSSS concernant un enfant au terrain de jeux

7.7 - Surveillance scolaire pour le mois d'août

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018

191-07
2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - État des revenus et dépenses au 30 juin 2018

Présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.

192-07
2018

4.2 - Pro-maire pour juillet, août, septembre, octobre 2018

Il est proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que Monsieur Pierre Harton soit nommé pro-maire pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2018.

193-07
2018

4.3 - Autorisation signatures des chèques

Proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que les personnes suivantes soient dûment autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Madame Céline Avoine, maire

Monsieur Pierre Harton, pro-maire

Madame Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t

Madame Lorraine B Morneau d.g.s.t.a

Que cette résolution remplace la résolution 64-03-2018

194-07
2018

4.4 - Regroupement des offices municipaux

Attendu que l'Office municipal d'habitation de l'Islet, l'Office municipal

d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue(L'Islet) et l'Office municipal d'habitation de Tourville ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de l'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de Tourville un projet d'entente de regroupement des NEUF (9) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que l'Office municipal d'habitation de l'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et l'Office municipal d'habitation de Tourville présenteront conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de l'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de l'Office municipal d'habitation de Tourville suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**195-07
2018**

4.5 - Fauchage des rues et rangs

Il est proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'engager M. Joël Bourgault pour le fauchage des rues et rangs au montant de 55.00\$ de l'heure plus les taxes applicables.

**196-07
2018**

4.6 - Résultat des soumissions pour travaux Avenue de l'Aqueduc de la rue de l'Anse à la route 204

Considérant que nous avons demandé des soumissions pour des travaux de l'Avenue de l'Aqueduc de la rue de l'Anse à la route 204;

Considérant que nous avons reçu 4 soumissions soient:

Action Progex 603992.00\$ avant les taxes soient 694439.80\$
incluant les taxes

Entreprises JR Morin 609496.40\$ avant les taxes soient 700768.49\$
incluant les taxes

MG & Frères 656286.12\$ avant les taxes soient 754564.97\$
incluant les taxes

Excavation Lafontaine 672792.20\$ avant les taxes soient 773542.83\$ incluant les taxes

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que le conseil municipal retient la soumission de la compagnie Action Progex au montant de 694439.80\$ incluant les taxes pour les travaux de l'Avenue de l'Aqueduc de la rue de l'Anse à la route 204 et ce, suite aux recommandations de la Firme Norda Stelo. Que cette résolution n'est valide que conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

**197-07
2018**

4.7 - Adoption du règlement d'emprunt Avenue de l'Aqueduc de la Rue de l'Anse à la Route 204

Il est proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que le conseil adopte le règlement numéro 01-2018 décrétant un emprunt et des dépenses de 925000.00\$ pour des travaux de réfection sur l'Avenue de l'Aqueduc de la Rue de l'Anse à la route 204 (Principale) et réfection d'un trottoir .

**198-07
2018**

4.8 - Autorisation signatures emprunt temporaire pour la Rue Morneau

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement numéro 04-2017 relatif à un emprunt de 834520.00\$ pour des travaux de réfection sur la totalité de la Rue Morneau;

Considérant que le conseil municipal a obtenu l'approbation dudit règlement le 17 avril 2018;

Considérant que le conseil municipal désire faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Islet-Sud et des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu que le conseil municipal demande un emprunt temporaire de 834520.00\$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Islet-Sud et des Hautes-Terres. Que Madame Céline Avoine, maire et Madame Marie-Claude Chouinard, directrice-générale secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire pour le Rue Morneau et ce, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Perpétue.

**199-07
2018**

4.9 - Autorisation signatures pour la cession de l'immeuble de l'OTJ

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que Mme Céline Avoine, maire et Mme Marie-Claude Chouinard, directrice générale soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue à signer tous les documents relatifs à la cession de l'immeuble de l'OTJ à la Municipalité de Sainte-Perpétue.

**200-07
2018**

4.10 - Demande de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay

Considérant que le conseil municipal avait accepté par résolution datée du 1er mai 2017 concernant une consultation d'avocats pour le conseiller Claude Daigle et la conseillère Guylaine Cloutier;

Considérant que lors de la séance du 1er mai 2017 le coût de la consultation ne devait pas dépasser 500.00\$ (enregistrement de la séance pour preuve);

Considérant que lors de cette séance le conseiller et la conseillère nous avaient indiqué qu'ils nous informeraient s'il y avait dépassement des coûts;

Considérant que lors de la séance du conseil du 2 octobre 2017 le conseil municipal a refusé de payer ladite facture;

Considérant que dans le libellé de la facture des informations demandées à la firme d'avocats n'avaient pas été autorisés par le conseil;

Pour toutes ces raisons,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal ne payera pas la facture de la Firme Tremblay Bois Mignault Lemay et ce, même avec la demande de ne payer la facture qu'au montant s'élevant à 2137.65\$ au lieu du montant initial de 4275.29\$.

**201-07
2018**

4.11 - Engagement de Laro Groupe Conseil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme LARO groupe conseil pour continuer la procédure de soutien auprès de la directrice générale pour l'organisationnel de la municipalité et ce, au montant de 1149.75\$ incluant les taxes.

**202-07
2018**

4.12 - Premier décompte travaux sur la Rue Morneau

Il est proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que le conseil municipal accepte le décompte numéro 1 pour les travaux de la Rue Morneau au montant de \$96250.63 tel que recommandé par la firme Norda Stelo.

**203-07
2018**

4.13 - Engagement forfaitaire de Jacinthe Pelletier pour l'OTJ cet été

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accorde un montant forfaitaire de 90.00\$ par semaine à Mme Jacinthe Pelletier pour être responsable de l'ouverture de la bâtisse de l'OTJ , 3 soirs par semaine lors des activités de soccer et de balle.

**204-07
2018**

4.14 - Maison de la Famille pour activités loisirs de l'automne 2018

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte de défrayer 2 cours de karaté pour des jeunes de Sainte-Perpétue suite à la demande de la Maison de la Famille.

**205-07
2018**

4.15 - Demande du Club Lions pour local

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Club Lions à utiliser gratuitement la salle du conseil pour les réunions du CA à raison de neuf réunions par année. Qu'il ne sera pas nécessaire de refaire une demande mais de fournir l'horaire des réunions en début de l'année.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Mois	Expéditeur	Sujet
Juin	Fondation maison d'Hélène	Tournoi de golf le 11 août au Club de Golf Trois Saumons de Saint-Jean-Port-Joli

7 - VARIA

**206-07
2018**

7.1 - Demande au MTQ pour enseignes numérique limite de vitesse

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MTQ l'autorisation d'installer des enseignes numériques de limite de vitesse le long de la route principale soit au 228 rue Principale et au 449 Rue Principale avec l'installation d'une pancarte par le ministère, de limite de 50 juste avant nos installations par le Ministère des Transports.

**207-07
2018**

7.2 - Subvention taxes d'accise modification de la programmation

Considérant que le conseil municipal va effectuer des travaux dans la programmation déjà présenté au MAMOT sur l'Avenue de l'Aqueduc de la Rue de l'Anse à la route 204;

Considérant que seulement les conduites d'égouts ont été approuvés dans la programmation;

Considérant que le conseil municipal considère qu'il est illogique de faire juste les travaux d'égout quand nous devons toucher à toute l'infrastructure de la rue;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MAMOT de modifier la programmation des travaux concernant l'Avenue de l'Aqueduc de la Rue de l'Anse à la route 204 en incluant la pose des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que le pavage.

Que copie de cette résolution soit expédiée au Député Norbert Morin, au Ministre ainsi qu'à Mme Martine Pilote du MAMOT

**208-07
2018**

7.3 - Soumission gravière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix aux entreprises de graviers pour les matériaux utilisés pour les travaux municipaux.

7.4 - Stop Rue Vieux Pont

7.5 - Indication borne du Rang Saint-Jean

**209-07
2018**

7.6 - CISSSS concernant un enfant au terrain de jeux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal reste sur leur position concernant l'intégration d'un garçon qui a besoin d'être accompagné par une technicienne spécialisée . Que la résolution déjà expédiée reste la même . Que le conseil municipal déposera une plainte concernant la façon de procéder de la responsable au niveau du CLSC dans le dossier du garçon.

**210-07
2018**

7.7 - Surveillance scolaire pour le mois d'août

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal informe la Fabrique que nous n'utiliserons pas le local de la surveillance scolaire au mois d'août donc nous ne paierons pas le montant de 1000.00\$ pour ce mois et le service reprendra en septembre.

211-07
2018

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	61841.30\$
Comptes fournisseurs et JG	133248.80\$

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et Monsieur Guy Joncas.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 20 : 00 heures.

212-07
2018

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte ,appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 20:20 heures.

Céline Avoine, mairesse

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.